SYNDICAT RIVIÈRES SALAT-VOLP

PAPI Salat-Volp

Rapport semestriel d'activités n°2

Juillet-Décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Ariège PYRENEES le Département 09

HG CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Rapport rédigé par ta.conseils (www.taconseils.fr) pour le SSV - édité le 9 mars 2026

SOMMAIRE

1 LE PROGRAMME D'ACTIONS ____ 4

2 LES ACTIVITÉS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION ____ 6

3 LES AVANCÉES DU PAPI ____ 11

3.1 AXE 1 : CONNAISSANCE ET CONSCIENCE DU RISQUE ____ 13

3.2 AXE 2 : SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES ____ 14

3.3 AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ENJEUX ____ 16

3.4 AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ____ 18

3.5 AXE 7 : OUVRAGES DE PROTECTION ____ 22

4 LA PROGRAMMATION POUR 2026 ____ 24

4.1 LE PÉRIMÈTRE DU PAPI : ÉLARGISSEMENT AU BASSIN DE L'ARIZE ____ 24

4.2 ANIMATION ET DIVERS ____ 24

4.3 LES MARCHÉS À PASSER EN 2026 ____ 24

4.4 AXES À ANIMER EN RÉGIE PAR LE SSV ____ 25

5 CONCLUSION ____ 26

6 LISTES DE FIGURES ET DES TABLEAUX ____ 27

7 ANNEXE : CALENDRIER PAPI INITIAL ____ 28

1 LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le PAPI vise la mise en œuvre de mesures de prévention du risque inondation, de façon proportionnée aux enjeux vulnérables et selon 5 objectifs stratégiques.

Le PAPI prévoit sur la période 2024-2030 la réalisation de 33 actions thématiques et 2 actions de pilotage pour un budget prévisionnel de 5 553 200 €TTC, dont 4 753 200 € pour les prestations d'études et de travaux et 780 000 € pour l'animation par le SSV.

Résumé des enjeux en zone inondable

5 000+
logements

6 250
habitants
25 % de la population

3 communes
les plus vulnérables
Saint-Girons (1500 hab.)
Salies (800 hab.)
Prat-Bonrepaux (650 hab.)

94 %
de la population à
La Bastide-du-Salat

2 000+
entreprises
sur le territoire

200
établissements
recevant du public

Figure 1-1 : carte des biens en zone inondable des bassins du Salat et du Volp

Figure 1-2 : carte des biens en zone inondable des bassins du Salat et du Volp

Les 5 objectifs stratégiques sont issus du Programme d'Etudes Préalables conduit de 2020 à 2023

Figure 1-3 : les 5 objectifs stratégiques du PAPI

Le PAPI Salat-Volp a démarré à la réception par le SSV du courrier de labellisation signé du Préfet Coordonnateur du bassin le 21/10/2024 et pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 20/10/2030, selon le calendrier suivant :

Les principales échéances jusqu'au terme du PAPI sont : la tenue chaque année de 2 COTECH et d'1 COPIL, le bilan à mi-parcours prévu fin 2027, le montage du PAPI 2 à partir de fin 2029 pour une labellisation au plus tard le 20/10/2030.

À noter que le bilan à mi-parcours devra faire un point sur les subventions demandées et accordées.

Figure 1-4 : calendrier des principales échéances du PAPI

2 LES ACTIVITÉS DE PILOTAGE ET D'ANIMATION

Rappel des activités de pilotage du 1er semestre 2025 :

21 novembre 2024
COTECH – Comité technique

24 juin 2025
COPIL – Comité de pilotage

Attribution et démarrage des marchés pour les actions suivantes :

- **Action 0.2 :** assistance à maîtrise d'ouvrage / ta.conseils
- **Actions 5.1 et 5.5 :** Diagnostics de vulnérabilité individuels et pérennisation du dispositif / Risque & Territoires
- **Actions 6.4 et 6.5 :** Etudes hydrauliques sur les ruisseaux de Sainte-Croix-Volvestre (6.4) et sur le ruisseau de Saint-Vincent à Salies-du-Salat (6.5) / Hydrétudes

Les activités de pilotage du 2nd semestre 2025 ont été les suivantes :

10 décembre 2025
COTECH – Comité technique

Attribution de marchés pour les actions suivantes :

- **Actions 6.6, 7.3 et 7.4** : Etudes hydrauliques du Goutas (6.6) et du Salat (7.3) à Salies, étude des autres digues du bassin (7.4) / Hydrétudes
- **Action 2.4** : Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux (SAL) / Tétraèdre Sud

Les engagements financiers liés au PAPI

Les marchés engagés fin 2025 totalisent 703 434 €TTC pour 9 actions, comme résumé dans le tableau suivant :

n°	désignation	Montant PAPI €TTC	Maître d'ouvrage	TITULAIRE	Montant marchés €TTC	Notifié le
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant	204 000 €	SSV	ta.conseils	179 760 €	28/10/24
2.4	Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux (SAL).	84 000 €	SSV	Tétraèdre Sud	39 114 €	15/12/25
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)	321 600 €	SSV	R&T/ATOUT R./ANETEAU	273 924 €	28/04/25
5.5	Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp	24 000 €	SSV	R&T/ATOUT R./ANETEAU	6 396 €	28/04/25
6.4	Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre	48 000 €	SSV	Hydrétudes	42 054 €	29/04/25
6.5	Etudes opérationnelles et travaux d'amélioration des écoulements du ruisseau de Saint-Vincent	60 000 €	SSV	Hydrétudes	26 526 €	29/04/25
6.6	Etudes de définition des travaux d'amélioration des écoulements du Goutas	72 000€	SSV	Hydrétudes	135 660 €	07/11/25
7.3	Études préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat	84 000€	SSV	Hydrétudes		
7.4	Etude d'opportunité d'autres digues sur le bassin	12 000€	SSV	Hydrétudes		
	TOTAL	**909 600€**			**703 434 €**	

Tableau 2-1 : montants engagés par action

La trajectoire financière d'ensemble du PAPI montre un très bon rythme de travail pour la première année du PAPI, ainsi qu'une très bonne maîtrise du budget avec un total engagé inférieur de 28% aux montants prévisionnels des actions correspondantes.

Figure 2-1 : trajectoire 2030 des dépenses du PAPI

À noter :

- L'action 2.4 « Etude de conception et mise en place de 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL) » prévoyait le recours à un prestataire pour la partie études. Cette étude a plutôt été conduite par la DREAL (service hydrométrie) en régie. La totalité du budget initial de l'action (84 000 €TTC) reste donc disponible pour la partie « mise en place des SAL » de l'action.

Au 31/12/2025, l'état des subventions accordées était le suivant :

ACTIONS DU PAPI		DEPENSES ENGAGEES €		SUBVENTIONS ACCORDEES € (% TTC)					
n°	désignation	TTC	HT	FPRNM	AGENCE DE L'EAU	REGION	CD09	CD31	TOTAL
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant (tranche ferme)	150 960 €	125 800 €	75 480,00 € (50,0%)					**75 480,00 € (50,0%)**
0.2	(option)	28 800 €	24 000 €	14 400,00 € (50,0%)					**14 400,00 € (50,0%)**
2.4	Etude de conception et mise en place de 4 systèmes d'alerte locaux (SAL) (tranche ferme)	33 750 €	28 125 €	14 062,50 € (41,7%)		4 218,75 € (12,5%)			**18 281,25 € (54,2%)**
2.4	(option)	5 364 €	4 470 €	2 235,00 € (41,7%)					**2 235,00 € (41,7%)**
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)	273 924 €	228 270 €	136 962,00 € (50,0%)		54 784,80 € (20,0%)	21 913,92 € (8,0%)	5 478,48 € (2,0%)	**219 139,20 € (80,0%)**
5.5	Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp	6 396 €	5 330 €	3 198,00 € (50,0%)					**3 198,00 € (50,0%)**
6.4	Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre	42 054 €	35 045 €	17 522,50 € (41,7%)		8 410,80 € (20,0%)	4 205,40 € (10,0%)		**30 138,70 € (71,7%)**
6.5	Etudes opérationnelles et travaux d'amélioration des écoulements du ruisseau de Saint-Vincent	26 526 €	22 105 €	11 052,50 € (41,7%)		5 305,20 € (20,0%)		0 442,10 € (1,7%)	**16 799,80 € (63,3%)**
6.6	Etudes de définition des travaux d'amélioration des écoulements du Goutas	44 100 €	36 750 €	18 375,00 € (41,7%)		5 512,50 € (12,5%)		4 410,00 € (10,0%)	**28 297,50 € (64,2%)**
7.3	Études préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat	79 800 €	66 500 €	33 250,00 € (41,7%)		9 975,00 € (12,5%)		7 980,00 € (10,0%)	**51 205,00 € (64,2%)**
7.4	Etude d'opportunité d'autres digues sur le bassin	11 760 €	9 800 €	4 900,00 € (41,7%)		1 470,00 € (12,5%)			**6 370,00 € (54,2%)**
		703 434 €	**586 195 €**	**331 437,50 € (47,1%)**		**89 677,05 € (12,7%)**	**26 119,32 € (3,7%)**	**18 310,58 € (2,6%)**	**465 544,45 € (66,2%)**

Tableau 2-2 : subventions accordées par action

À titre d'exemple, les subventions FPRNM ont fait l'objet au 31/12/2025 de 15 427,20 € de demandes de versement des subventions accordées.

À noter :

- Une subvention de 6 468,75 € a été demandée par le SSV à l'Agence de l'Eau pour l'action 2.4. Cette demande était en cours d'instruction fin 2025.
- Le taux maximum de subvention par la Région est passé de 20% à 15% en fin d'année 2025, après l'envoi de la demande de subvention par le SSV pour les actions 6.6, 7.3 et 7.4. Ce nouveau taux de 15% a été appliqué dans le tableau précédent aux dépenses HT engagées pour les actions 6.6, 7.3 et 7.4. Les montants indiqués dans le tableau correspondent donc bien aux subventions que le SSV pourra percevoir pour ces trois actions.

Le calendrier prévisionnel des activités des prestataires

Le calendrier des études jusqu'au terme du PAPI, en tenant compte des engagements au 31/12/2025, est résumé sur le chronogramme suivant :

Figure 2-2 : calendrier prévisionnel des activités des prestataires

À noter : sur le plan de la communication, le COTECH du 10/12/2025 a décidé qu'une lettre d'information régulière sur l'avancement du PAPI serait publiée. Il est convenu qu'une lettre après mars 2026 (après les élections municipales) permettra d'informer les nouveaux élus.

3 LES AVANCÉES DU PAPI

Les avancées du PAPI au 2nd semestre 2025 sont obtenues par l'action du SSV en régie, les études confiées à des prestataires ou des partenaires.

Elles sont présentées par axe, d'abord dans un tableau synthétique, puis en détail pour les axes les plus développés à ce stade.

Axe	avancées du PAPI
Axe 1 : connaissance et conscience du risque	**Action 1.2 : sensibilisation grand public** 20/11/25 : Journée résilience : Le Salat vous est conté (SSV) **Action 1.3 : sensibilisation des scolaires (objectif 15 classes/an)** 17 classes sensibilisées (de mai 24 à octobre 25)
Axe 2 : surveillance et prévision des crues	**Action 2.4 (objectif 4 SAL)** 4 SAL conçus par la DREAL, consultation des entreprises engagée pour la mise en place. Choix du prestataire mi-décembre.
Axe 3 : alerte et gestion de crise	**Action 3.1 (objectif 10 PCS)** 3 PCS suivis par le SSV (Erp, Couflens, Alos) 1 PCS mis à jour sans SSV (Prat-Bonrepaux)
Axe 4 : intégration du risque dans l'urbanisme	**Action 4.2 : intégration du risque inondation dans les PLU/PLUi/SCoT** Le SSV a participé le 25/03/2025 à la réunion PLU de Mazères sur Salat et reste en contact avec le prestataire
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des enjeux	**Action 5.1 : diagnostics (objectifs 615)** 48 diagnostics réalisés en 3 mois depuis le 24/09/25 **Action 5.5 : pérennisation du dispositif RVPAPI** Formation de l'agent SSV par le prestataire depuis le 19/09/25 Dispositif baptisé « Bâti au sec » Plaquette logements réalisée par le SSV Plaquette entreprise en cours de conception

Tableau 3-1 : synthèse des avancées du PAPI pour les axes 1 à 5

Axe	avancées du PAPI
Axe 6 : gestion des écoulements	**Action 6.1 : entretien des cours d'eau** 147 km de cours d'eau entretenus en 24/25 **Action 6.2 : zonages pluviaux communaux** 26/09/25 : réunion de travail pour démarrage phase 4 du zonage pluvial de Salies-du-Salat **Action 6.3 : surveillance et entretien des ouvrages hydrauliques** 07/01/25 : visites SSV des ruisseaux Goutte et Goutillet (RG Salat, Mazères), Lannes (Ercé) **Action 6.4 : ponts à Sainte-Croix-Volvestre** diagnostics et études hydrauliques achevées propositions de piège à matériaux et de recalibrage en cours d'étude **Action 6.5 : ruisseau de Saint-Vincent à Salies** diagnostics et études hydrauliques achevées propositions de travaux présentées aux entreprises du secteur vulnérable le 27/11/25 **Actions 6.6, 7.3 et 7.4 : le Goutas et le remblai du Salat à Salies** 19/12/25 : réunion de démarrage des études Hydretudes (marché 4)
Axe 7 : ouvrages de protection	**Action 7.1 : digue de Salau** 29/09-3/10/25 : travaux d'entretien (mousse) + coquille béton 1/10/25 : restitution de l'étude foncière **Action 7.5 : autres digues** 19/12/25 : réunion de démarrage des études Hydretudes (marché 4)

Tableau 3-2 : synthèse des avancées du PAPI pour les axes 6 à 7

3.1 AXE 1 : CONNAISSANCE ET CONSCIENCE DU RISQUE

Les actions 1.2 et 1.3, réalisées en régie par France Daupras (SSV), ont fait l'objet des initiatives suivantes depuis le dernier COPIL de juin 2025 :

Action 1.2 : Actions de sensibilisation grand public au risque inondation

- 25 à 30 participants ont répondu présents pour la sortie grand public "le Salat vous est conté" du 20/11/25 organisée par le SSV
- une communication publique a été faite en amont (interview Radio Couserans et affiches en communes) et en aval (article de La Dépêche et post facebook)

Action 1.3 : Sensibilisation en milieu scolaire (en régie)

- 3 classes supplémentaires ont été vues (Gensac/Garonne, Rouède et Caumont)
- cette action dépend de la réactivité et de l'accord des enseignants, ce qui ralentit un peu le rythme par rapport à 2024
- chaque visite est composée d'un exposé de 2h en classe avec les 4 panneaux d'exposition (le bassin versant, l'historique des crues, les dispositifs de prévention et les bons réflexes), un diaporama puis une sortie sur le terrain
- le temps de préparation se révèle bien plus long que prévu initialement

Animation le long de l'Arbas avec l'école de Rouède (19/06/25)

Animation le long du Volp avec l'école de Gensac/Garonne (27/06/25)

3.2 AXE 2 : SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES

ACTION 2.4

Suite à l'étude de conception conduite par la DREAL, l'entreprise Tétraèdre Sud est retenue pour la mise en place de 4 SAL en 2026.

Figure 3-1 : localisation des 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL) prévus à l'action 2.4

Salat à SALAU: station de télémesures avec radar et pluviomètre **au droit de la digue**

Salat à COUFLENS : station de télémesures avec radar
anticipation 1h pour Seix et 1h20 pour Soueix

Bouigane à AUGIREIN: station de télémesures avec radar et pluviomètre
anticipation 1h pour Audressein

Gouarège à CAZAVET : station de télémesures avec radar et pluviomètre
anticipation 30min pour Prat-Bonrepaux

Figure 3-2 : implantation de principe des 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL) prévus à l'action 2.4

3.3 AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES ENJEUX

ACTIONS 5.1 ET 5.5 : DIAGNOSTICS ET PÉRENNISATION DU DISPOSITIF

L'objectif du PAPI est de viser globalement 200 biens protégés. Pour cela un objectif de plus de 600 diagnostics et visé d'ici la fin du PAPI

Au 31/12/2025, le SSV totalise 48 diagnostics réalisés depuis fin septembre 2025, soit un rythme moyen de 192 diagnostics par an. Ce rythme devrait suffire à atteindre l'objectif de 615 diagnostics en 2030. Fin 2025, 40 diagnostics étaient programmés (25 logements, 13 bâtiments publics et 2 entreprises).

Le principe général est une répartition à 50/50 des diagnostics du PAPI entre le SSV et le prestataire. Après une première phase de diagnostics par le prestataire et des sessions de formation, le SSV sera capable de réaliser lui-même des diagnostics. Léonardo HOCK (SSV) suit chaque diagnostic depuis le démarrage de la prestation. Il a suivi plusieurs sessions de formation par le prestataire.

À noter que dans le secteur du ruisseau de Saint-Vincent à Salies (action 6.5), l'entreprise technologique a déjà mis en œuvre des mesures d'adaptation : sacs de protection et rehausse d'une partie de son matériel.

Figure 3-3 : Diagnostic SSV en 2025

Les supports de communication avec les propriétaires sont prêts (logements) ou en cours de conception (entreprises).

Figure 3-4 : Supports de communication pour les propriétaires de logements

Figure 3-5 : Protection individuelle réalisée dans le Couserans

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

Il est proposé de cibler les diagnostics vers ceux qui ont plus de probabilité de réaliser des travaux (propriétaire volontaire auprès du SSV) sans chercher à réaliser les 615 diagnostics visés à tout prix.

Le choix du niveau de crue de référence pour les diagnostics a posé quelques difficultés, par exemple à Salies-du-Salat où le niveau de référence de 1875 est très haut (parfois >2m) et où les modèles hydrauliques prévus aux action 6.6 et 7.3 ne seront pas livrés avant le 1er semestre 2026.

La méthode proposée pour conduire ces diagnostics est la suivante :

- ❑ « quel est le niveau de protection qu'offre un batardeau à sa hauteur maximale (80cm) et ses protections associées ? »
- ❑ un batardeau de moindre hauteur est-il suffisant ? une autre stratégie de réduction de la vulnérabilité pour le bien diagnostiqué est-elle envisageable ?
- ❑ se rattacher aux repères de crue voisins, en particulier ceux de la crue de 1977, et mettre à jour les diagnostics quand les modélisations hydrauliques prévues seront disponibles

Ainsi les diagnostics sont-ils d'abord orientés vers les biens pour lesquels la hauteur d'eau estimée pour des crues historiques (principalement 1977 et 1875 d'après les repères de crue connus) permet d'envisager une réduction de vulnérabilité.

La démarche RVPAPI avec les éventuels travaux sur le Goutas à Salies reste cohérente et complémentaire : le SSV peut poursuivre les démarches de diagnostics sur les biens exposés aux crues du Goutas à Salies. Les éventuels travaux hydrauliques viendront augmenter le niveau de protection des batardeaux ou autres adaptations du bâti. Les mesures RVPAPI à Salies pourront également offrir un niveau de protection contre les crues du Salat, en fonction du devenir du remblai rive gauche.

La démarche RVPAPI est possible pour les biens exposés au risque de ruissellement. Les diagnostics de vulnérabilité doivent cependant s'appuyer sur un aléa ruissellement bien caractérisé pour des pluies de période de retour supérieurs à 30 ans.

3.4 AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

ACTION 6.4 : RUISSEAUX DE VIEILLE ET SAINT-JEAN À SAINTE-CROIX-VOLVESTRE

Pour cette action ont été conduites les réunions suivantes

1 réunion de démarrage : 26/5/25	2 réunions de restitution : 11/09 et 13/11/25	1 rencontre des élus locaux sur le terrain : 18/11/25

Les livrables fournis au SSV sont les suivants :

Phase 1 : rapport de diagnostic, version 3 du 13/01/2026 H250350 - Diagnostic - Sainte-Croix-Volvestre_3.0.pdf	Phase 2 : rapport de faisabilité, version 3 du 29/01/2026 H250350 - Faisabilité - Sainte_Croix_Volvestre_3.0.pdf

Le rapport de diagnostic a fait l'objet d'une reprise pour compléter en particulier :

- L'emprise du modèle : pour intégrer les zones de débordement du ruisseau de Saint-Jean au sud-est du secteur, en direction du Volp
- Le chapitre consacré au calage du modèle pour l'évènement de juillet 2018 : comparaison critique des hauteurs d'eau calculées par rapport aux hauteurs relevées via les laisses de crue et les témoignages recueillis
- L'analyse des mises en charge, des premiers débordements et des lignes de courant en crue, en particulier pour le ruisseau de Vieille

Le rapport de faisabilité conclut :

Pour le ruisseau de Saint-Jean : Afin de réduire les apports de matériaux au niveau de l'ouvrage de la RD35, une plage de dépôt en amont peut être mise en place. Équipée d'un piège à flottants, la plage de dépôt permettra également de piéger les embâcles Estimation : 121 000 €HT (hors MOE 15% en sus)	**Pour le ruisseau de Vieille :** Une plage de dépôt comme pour le Saint-Jean (un 1er site pour la plage de dépôt, en rive droite et au droit d'un bâtiment existant, a été écarté) Estimation : 47 000 €HT (hors MOE 15%) Un scénario 1 de reprofilage de la pente du lit mineur sur 50ml en aval du pont de la RD35, avec confortement de la berge rive gauche sur 70ml au droit des logements HLM, qui permet de supprimer les débordements jusqu'à la crue de 30 ans Estimation : 167 000 €HT (hors MOE 15%) Un scénario 2 qui reprend le scénario 1 et ajoute la reprise du pont de la RD35 et le reprofilage du lit mineur en amont du pont sur 45ml, qui permet de supprimer les débordements jusqu'à la crue de 100 ans Estimation : 356 000 €HT (hors MOE 15%)

Figure 3-6 : implantation des travaux proposés sur le Saint-Jean

Figure 3-7 : implantation des travaux proposés au scénario 2 sur le Vieille

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

Pour le ruisseau de Saint-Jean, il est proposé de réaliser la plage de dépôt des matériaux. Cette plage va réduire considérablement le risque d'obstruction du pont de la RD35 en crue et donc l'inondation des enjeux associés, comme en juillet 2018.

- ⇨ Le prestataire devra fournir un programme complet de réalisation des travaux.

Pour le ruisseau de Vieille, l'implantation d'une plage de dépôt de matériaux est indispensable pour réduire le risque d'obstruction du pont de la RD35 en période de crue, et donc pour éviter l'aggravation des inondations sur les enjeux associés, comme en juillet 2018.

Par ailleurs, la comparaison des scénarios 1 et 2 avec un scénario de réduction de vulnérabilité des enjeux (mesures RVPAPI vues à l'axe 5) est en cours début 2026 et devrait aboutir rapidement à une décision pour la poursuite des études.

- ⇨ Le prestataire devra fournir un programme complet de réalisation des travaux du scénario 2, qui inclut la réalisation du scénario 1. Cela permettra de disposer des éléments pour une éventuelle mise en œuvre de l'un ou l'autre des 2 scénarios.

Pour le scénario 2 du ruisseau de Vieille, les travaux de reprise de ponts cadres sont éligibles au FPRNM, à l'exclusion des coûts associés à la couche de roulement et à l'exclusion des ponts voûtes.

Le SSV se rapprochera du service ouvrages d'art, direction des routes au CD09.

La Région peut subventionner ces travaux, avec une ACB si le coût est supérieur à 500k€HT.

De plus cette subvention ne peut pas être accordée au CD09. C'est le SSV qui doit porter cette action.

Restera à vérifier si une maîtrise d'ouvrage déléguée permettrait le financement régional.

ACTION 6.5 : RUISSEAU DU SAINT-VINCENT À SALIES-DU-SALAT

Pour cette action ont été conduites :

1 réunion de démarrage : 26/5/25	2 réunions de restitution : 9/9/25, 7/10/25	1 rencontre sur site des entreprises : 27/11/25

Les livrables fournis au SSV sont les suivants :

Phase 1 : rapport de diagnostic, version 2 du 30/08/2025 H250350 - Diagnostic - Salies du Salat_2.0.pdf	Phase 2 : rapport de faisabilité, version 3 du 05/11/2024 H250350 - Faisabilité - Salies du Salat_3.0.pdf

Les scénarios suivants ont été étudiés :

- Scénario 1 : bras de décharge en amont des enjeux
- Scénario 2 : bras de décharge au niveau du réseau pluvial existant
- Scénario 3 : prolongement du ruisseau du Saint-Vincent vers l'aval (« renaturation »)
- Scénario 4 : reprofilage du Saint-Vincent sur son tracé actuel
- Scénario 4bis : reprofilage du Saint-Vincent sur son tracé actuel, uniquement en aval du canal

Les coûts estimés sont très supérieurs au chiffrage fait par la CACG lors du PAPI d'intention.

Les coûts des scénarios 1 (630 k€HT) et 3 (1,010 M€HT) sont dissuasifs au regard des enjeux protégés (2 entreprises).

Figure 3-8 : modélisation hydraulique et implantation des scénarios d'aménagement du Saint-Vincent

Le scénario 4bis de reprofilage du ruisseau sur son tracé actuel depuis le canal (280 k€HT) est le meilleur scénario d'aménagement. Toutefois il ne permet pas de protéger les entreprises contre les crues du Salat.

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

La rencontre récente du SSV avec les entreprises a été fructueuse. Les deux entreprises vulnérables disent ne pas exclure une solution de type réduction de vulnérabilité. Cette stratégie est donc privilégiée sur ce secteur pour la suite du PAPI.

3.5 AXE 7 : OUVRAGES DE PROTECTION

ACTIONS 7.1 ET 7.2 : DIGUES DE SALAU ET PRAT-BONREPAUX (RAPPEL)

Les deux digues de Salau et Prat-Bonrepaux ont autorisées en 2024 et début 2025

statut	état	rôle
Remblai historique autorisé (ex-voie ferrée depuis ~1866)	À diagnostiquer **action PAPI 7.3**	Obstacle aux fortes crues du Salat (type mai 1977) Obstacle à l'écoulement du Goutas (affluent rive gauche)
Régularisé (arrêté du 13/01/25) 10/06/25 : Inspection DREAL	bon état général **action PAPI 7.2**	Protection de 32 personnes en rive droite du Salat à Prat-Bonrepaux
Régularisé (arrêté du 05/06/24) 17/06/25 : Inspection DREAL	bon état général **action PAPI 7.1**	Protection de 47 personnes en rive droite du Salat à Couflens

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

Pour les 2 systèmes d'endiguements (SE) autorisés à Salau et Prat-Bonrepaux il est prévu :

- Un système d'astreinte du SSV
- Des exercices de gestion de crise

ACTIONS 7.3 : REMBLAI RIVE GAUCHE DU SALAT À SALIES-DU-SALAT

La réunion de démarrage du 19/12/2025 de cette étude a été l'occasion de rappeler qu'un niveau minimal de sûreté correspondant à une crue de période de retour de 50 ans sera à prendre en compte pour un éventuel classement du remblai en système d'endiguement en classe C, soit une population protégée inférieure à 3 000 personnes (cf R214-119-3 du code de l'environnement).

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

Selon les résultats des modélisations hydrauliques menées lors du PAPI d'intention, cette exigence ne devrait pas représenter une forte contrainte, dans la mesure où le remblai semble sollicité et mis en charge à partir d'une crue de 50 ans. Cela reste toutefois à confirmer par les modélisations à venir dans le cadre de l'action 7.3, prévues courant 2026.

ACTION 7.4 : ETUDE D'OPPORTUNITÉ DU CLASSEMENT D'AUTRES DIGUES SUR LE BASSIN

L'étude 6.4 a mis en évidence l'existence d'un merlon en rive gauche du ruisseau de Vieille en aval du pont de la RD35 à Sainte-Croix-Volvestre. Les levés topographiques révèlent que la berge rive gauche s'élève jusqu'à 30 cm au-dessus de la berge rive droite. De plus les 6 logements HLM implantés dans le lit majeur rive gauche occupent un terrain en décaissement.

Stratégie proposée pour la suite du PAPI

Selon la stratégie retenue par l'étude 6.4, le merlon rive gauche est susceptible d'être candidat au classement en système d'endiguement. Il pourrait donc être intégré à l'étude 7.5.

4 LA PROGRAMMATION POUR 2026

4.1 LE PÉRIMÈTRE DU PAPI : ÉLARGISSEMENT AU BASSIN DE L'ARIZE

L'intégration du bassin versant de l'Arize dans le périmètre du SSV a été actée fin 2025 et devrait devenir effective au 01/01/2027.

Cela devrait d'abord nécessiter la production d'un diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Arize au risque inondation, à engager d'ici fin 2026.

Un avenant au PAPI pourra acter ensuite cette intégration effective de l'Arize au PAPI pour 2028.

Ces démarches seront concomitantes avec le bilan à mi-parcours du PAPI, prévu fin 2027.

4.2 ANIMATION ET DIVERS

La DDT09 rappelle la mission de son RDI (référent départemental inondation) et l'objectif de réunir les Syndicats en 2026 pour présenter cette mission.

Sur le plan de la communication, le COTECH du 10/12/2025 a décidé qu'une lettre d'information régulière sur l'avancement du PAPI serait publiée. Il est convenu qu'une lettre après mars 2026 (après les élections municipales) permettra d'informer les nouveaux élus.

4.3 LES MARCHÉS À PASSER EN 2026

Les marchés à passer en 2026 concernent les axes 1 et 3. Il est ainsi prévu d'organiser les consultations en 2 marchés :

- **Marché 5 : actions 1.1 et 1.2 :**
  - 1.1 Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience
  - 1.2 Actions de sensibilisation grand public au risque inondation
- **Marché 6 : actions 1.4, 1.5, 3.1 et 3.3**
  - 1.4 Formation d'élus, techniciens, professionnels au risque d'inondation
  - 1.5 Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur 10 communes prioritaires
  - 3.1 Poursuite de l'amélioration des PCS
  - 3.3 Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise

ACTION 1.2 : POINTS DE VIGILANCE

Pour les supports de sensibilisation du public (action 1.2), il est décidé de repartir des propositions faites pendant le PEP : évènements, vidéo 3min filmée ou motion design, réalité augmentée, affiche, encarts pour bulletins municipaux, quizz en ligne, … (PEP 1.5).

Le SPC peut fournir au SSV la liste des abonnés aux différents services (Vigicrues, VigicruesFlash et APIC). Cela permettra au SSV de mieux cibler ses actions de formation aux agents et élus (action 1.4).

ACTION 3.3 : POINTS DE VIGILANCE

L'action 3.3 du PAPI prévoit la réalisation de 10 exercices, dont 5 avec l'aide d'un prestataire.

Le COTECH a établi une liste des 5 communes prioritaires pour ces exercices : Couflens (Salau), Prat-Bonrepaux, Salies-du-Salat, Sainte-Croix-Volvestre et Labastide-du-Salat (97% de la population en zone inondable).

Seront à mobiliser pour ces exercices (au moins en phase de préparation) : SPC, Préfecture/SIDPC, RDI.

4.4 AXES À ANIMER EN RÉGIE PAR LE SSV

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES

Le SSV engagera la collaboration avec le SPC (2.1, 2.2 et 2.3)

Le SSV incitera les communes à s'abonner à Vigicrues/Flash : créer et tenir à jour une liste des communes abonnées (avec l'AMO).

ACTION 3.1 : APPUI AUX PCS

Le PCS de Prat-Bonrepaux, mis à jour avant la régularisation du système d'endiguement autorisé sur cette commune, doit être mis à jour, en tenant compte des astreintes définies par le SSV : le SSV se rapprochera de la commune pour cette modification du PCS.

AXE 4 : INTÉGRATION DU RISQUE DANS L'URBANISME

Les démarches du SCOT Couserans (depuis 2015), du PLUi Couserans Pyrénées et des PLU par communes de la CC CGS restent à suivre.

AXE 7 : OUVRAGES HYDRAULIQUES DE PROTECTION

Le SSV organisera un exercice des PCS sur les 2 communes pour les digues de Salau et de Prat-Bonrepaux, en intégrant un système d'astreinte propre au SSV. Le SPC pourra apporter une aide dans la conception des scénarios à tester.

5 CONCLUSION

Le second semestre 2025 confirme l'entrée du PAPI Salat-Volp dans une phase pleinement opérationnelle, un an après sa labellisation en octobre 2024. La dynamique engagée témoigne d'un pilotage structuré, d'un bon rythme d'avancement des actions et d'une maîtrise financière conforme aux objectifs fixés.

Sur le plan du pilotage, la tenue du COTECH du 10 décembre 2025 et l'attribution de nouveaux marchés (axes 6 et 7) traduisent la montée en puissance progressive du programme. Fin 2025, neuf actions ont fait l'objet d'engagements financiers pour un montant total de 703 434 €TTC, soit un niveau d'engagement inférieur de 30 % aux montants prévisionnels correspondants, attestant d'une gestion budgétaire rigoureuse. Par ailleurs, l'étude de conception des quatre Systèmes d'Alerte Locaux (SAL), réalisée en régie par la DREAL, a permis de préserver l'intégralité de l'enveloppe initialement prévue pour leur mise en œuvre. Les avancées thématiques sont significatives sur l'ensemble des axes structurants du PAPI.

L'axe 1 (connaissance et conscience du risque) a permis de consolider les actions de sensibilisation, avec une journée grand public « Le Salat vous est conté » et la poursuite des interventions en milieu scolaire (17 classes sensibilisées sur la période 2024-2025). Ces actions contribuent à ancrer la culture du risque sur le territoire, même si leur mise en œuvre requiert un investissement humain important.

L'axe 2 (surveillance et prévision des crues) franchit une étape décisive avec la conception des quatre SAL et le lancement de la consultation pour leur installation. Le dialogue engagé avec les entreprises sur la transmission des données vers les services de prévision illustre la volonté d'assurer une intégration technique robuste et durable du dispositif.

L'axe 5 (réduction de la vulnérabilité) connaît une dynamique encourageante. Quarante-huit diagnostics ont été réalisés depuis fin septembre 2025, traduisant un rythme compatible avec l'objectif global de 615 diagnostics d'ici 2030. La montée en compétence du SSV, la structuration du dispositif « Bâti au sec » et la production de supports de communication dédiés constituent des avancées majeures. Une stratégie de ciblage plus qualitative, orientée vers les biens les plus susceptibles d'engager des travaux, est proposée afin d'optimiser l'efficacité du dispositif.

Les axes 6 et 7 (gestion des écoulements et ouvrages de protection) ont été particulièrement structurants ce semestre. Les études hydrauliques menées à Sainte-Croix-Volvestre et à Salies-du-Salat ont permis de comparer différents scénarios d'aménagement et d'en préciser les coûts, mettant en évidence l'intérêt d'articuler travaux hydrauliques et réduction de vulnérabilité. La réflexion engagée sur le classement du remblai rive gauche du Salat et sur d'éventuels autres systèmes d'endiguement marque une étape importante vers une gestion plus intégrée des ouvrages de protection.

Au-delà des réalisations techniques, ce semestre a permis d'affiner la stratégie de mise en œuvre du PAPI. Les choix opérés traduisent une recherche constante d'équilibre entre ambition technique, soutenabilité financière et proportionnalité aux enjeux protégés. Les échanges avec les entreprises, les communes et les services de l'État confirment la pertinence d'une approche concertée.

L'année 2026 constituera une étape charnière. Elle devra consolider la mise en œuvre opérationnelle des SAL, engager les marchés relatifs aux actions de sensibilisation et de gestion de crise, poursuivre la montée en puissance des diagnostics de vulnérabilité, , développer l'analyse de la situation du Salat et du Goutas à Salies-du-Salat et intégrer les enjeux liés à l'élargissement du périmètre au bassin de l'Arize. La préparation du bilan à mi-parcours (fin 2027) et l'anticipation des évolutions de financements (notamment régionaux) devront également être intégrées dans la stratégie.

Le PAPI Salat-Volp s'inscrit ainsi dans une trajectoire cohérente et maîtrisée pour amplifier, dès 2026, la mise en œuvre concrète des actions au bénéfice des populations, des activités économiques et des collectivités exposées au risque inondation.

6 LISTES DE FIGURES ET DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1-1 : carte des biens en zone inondable des bassins du Salat et du Volp 4
Figure 1-2 : carte des biens en zone inondable des bassins du Salat et du Volp 4
Figure 1-3 : les 5 objectifs stratégiques du PAPI 5
Figure 1-4 : calendrier des principales échéances du PAPI 5
Figure 2-1 : trajectoire 2030 des dépenses du PAPI 8
Figure 2-2 : calendrier prévisionnel des activités des prestataires 10
Figure 3-1 : localisation des 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL) prévus à l'action 2.4 14
Figure 3-2 : implantation de principe des 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL) prévus à l'action 2.4 15
Figure 3-3 : Diagnostic SSV en 2025 16
Figure 3-4 : Supports de communication pour les propriétaires de logements 16
Figure 3-5 : Protection individuelle réalisée dans le Couserans 16
Figure 3-6 : implantation des travaux proposés sur le Saint-Jean 19
Figure 3-7 : implantation des travaux proposés au scénario 2 sur le Vieille 19
Figure 3-8 : modélisation hydraulique et implantation des scénarios d'aménagement du Saint-Vincent 21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : montants engagés par action 7
Tableau 2-2 : subventions accordées par action 9
Tableau 3-1 : synthèse des avancées du PAPI pour les axes 1 à 5 11
Tableau 3-2 : synthèse des avancées du PAPI pour les axes 6 à 7 12

7 ANNEXE : CALENDRIER PAPI INITIAL

n°	Désignation de l'action	MOA	2025 s1	2025 s2	2026 s1	2026 s2	2027 s1	2027 s2	2028 s1	2028 s2	2029 s1	2029 s2	2030 s1	2030 s2
	ANIMATION ET PILOTAGE DU PAPI													
0.1	Animation du PAPI	SSV	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant	SSV	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE													
1.1	Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
1.2	Actions de sensibilisation grand public au risque inondation	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
1.3	Sensibilisation en milieu scolaire	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
1.4	Formation d'élus, techniciens, professionnels au risque inondation	SSV		●		●		●		●		●		
1.5	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur 10 communes prioritaires	SSV		●	●	●								
	AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS													
2.1	Etude d'intégration du Lez et du Baup amont à Vigicrues Flash	SPC			●	●	●							
2.2	Rejeu des crues d'orages localisées (2018, 2023)	SPC			●	●								
2.3	Amélioration des informations de prévision des crues du Salat à Saint-Girons et en aval	SPC				●	●	●						
2.4	Etude de conception et mise en place de 4 Systèmes d'Alerte Locaux (SAL)	SSV				●	●	●						
2.5	Etudes et mise en place de dispositifs d'avertissement locaux	SSV						●	●	●				
	AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE													
3.1	Poursuite de l'amélioration des PCS	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
3.2	Promotion et accompagnement à l'élaboration et la mise à l'épreuve de plans inondation dans les entreprises, les établissements publics et auprès des familles (PCA, PPMS, PFMS)	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
3.3	Mise en œuvre de 10 exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise	SSV			●		●		●		●		●	
	AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME													
4.1	Programme de réalisation des PPRN	ETAT		●	●									
4.2	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque (PPR, SCoT, PLU, PLUi)	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS													
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●		
5.2	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements (pour mémoire)	Part.				●	●	●	●	●	●	●	●	
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (<20 salariés) (pour mémoire)	Ent.				●	●	●	●	●	●	●	●	
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics (pour mémoire)	Coll.				●	●	●	●	●	●	●	●	
5.5	Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp	SSV									●	●	●	
	AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS													
6.1	Entretien des cours d'eau et lutte contre les embâcles (PPG pour mémoire)	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
6.2	Aide à la production de zonages pluviaux communaux	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
6.3	Plan de surveillance et d'entretien des ouvrages hydrauliques prioritaires	SSV		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
6.4	Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre	SSV			●	●	●	●						
6.5	Etudes opérationnelles et reprofilage du ruisseau de Saint-Vincent à Salies-du-Salat	SSV				●	●	●	●					
6.6	Etudes et travaux hydrauliques d'amélioration des écoulements du Goutas à Salies-du-S.	SSV	●	●	●									
6.6a	Etudes opérationnelles et travaux hydrauliques sur le Goutas à Salies-du-Salat	SSV				●	●	●	●					
6.7	Etude de l'espace de mobilité du Volp et de la Boussège	SSV								●	●	●		

n°	Désignation de l'action	MOA	2025 s1	2025 s2	2026 s1	2026 s2	2027 s1	2027 s2	2028 s1	2028 s2	2029 s1	2029 s2	2030 s1	2030 s2
	AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES													
7.1	Classement en l'état de la digue de Salau en système d'endiguement	SSV		●	●	●	●							
7.2	Classement en l'état de la digue de Prat-Bonrepaux en système d'endiguement	SSV		●	●	●	●							
7.3	Études préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat	SSV			●	●	●							
7.3a	En option : études pour le classement du remblai de Salies	SSV					●	●	●					
7.4	Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin	SSV						●	●					

SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP

Rue Trinqué

09200 Saint-Girons

05 34 14 01 73

www.salatvolp.fr